Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le 19/10/2026
ID : 060-216005777-20261013-DEL20261003-DE

DÉLIBÉRATION N°2026/10/03

Projet éducatif de la ville

L'an deux mille vingt-six le 13 octobre à 19 h 30, le Conseil Municipal de la ville de Saint-Leu d'Esserent dûment convoqué s'est réuni à la salle Art et Culture sous la présidence de Monsieur Laurent VIOLA, Maire,

Etaient présents : Laurent VIOLA / Daniel ROLLAND / Céline TURPIN / Claude-Alain WAMBA / Virginie SASSIN / Xavier EUVERTE / Mathieu GUÉRIDON / Cinthia CARLIER / Laurent DAIME / Fabrice SPECQUE / Céline CARTIER / Yves BLANCHARD / François AMIOT / Anna SCALA / Claude WOZNIAK-LECLERCQ / Sylvie POYÉ / Frédéric BESSET / Laurent TARASSI

Etaient absents : Nadine NAHAS (pouvoir à Xavier EUVERTE) / Véronique TÊTEFORT (pouvoir à Mathieu GUÉRIDON) / Gwenaëlle BRAULT (pouvoir à Cinthia CARLIER) / Frédéric DÉTAVE (pouvoir à Virginie SASSIN) / Nadia AMAR (pouvoir à Daniel ROLLAND) / Laétitia LAHORTE (pouvoir à Céline TURPIN) / Jean-Michel MAZET (pouvoir à Frédéric BESSET) / Christelle TERRE (pouvoir à Sylvie POYÉ) / Estelle SUEUR (pouvoir à Laurent TARASSI)

Secrétaire de séance : Céline CARTIER

En exercice : 27	Présents : 18	Procurations : 9	Votants : 27

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles Articles R227-23 à R227-30 et notamment la section 2 : projets éducatif et pédagogique (articles R227-23 à R227-26),

Dans une démarche concertée entre les élus, les techniciens du pôle Education, Jeunesse et Sports, les parents volontaires, les élus volontaires du Conseil Municipal des Jeunes, le Projet Educatif des services à l'enfance et jeunesse est actualisé pour la période du 1er septembre 2026 au 31 décembre 2030.

Les orientations pour le projet éducatif sont définies grâce à ce travail de concertation autour de quatre axes :

Axe 1 – Renforcer la prévention, la sensibilisation et la promotion de la santé

La collectivité s'engage à développer une politique éducative ambitieuse en matière **de prévention et de sensibilisation** à destination des enfants, des jeunes et de leurs familles.

Les actions viseront notamment à agir sur les problématiques identifiées comme prioritaires : harcèlement, violences, usage des écrans, addictions, droits de l'enfant et enjeux environnementaux.

Dans cette perspective, seront mis en place :

- Des temps collectifs tels que **cafés-débats, rencontres avec des professionnels et espaces d'échanges**
- Des actions de sensibilisation adaptées aux différents publics
- Des outils favorisant la libération de la parole et la protection des enfants

Axe 2 – Favoriser l'implication et la coéducation avec les familles, les enfants et les jeunes

Le projet éducatif vise à renforcer la place des familles, des enfants et des jeunes comme acteurs à part entière des politiques éducatives.

À ce titre, la collectivité encouragera :

- La participation des familles à la vie des structures (témoignages, événements, partages culturels)
- Le développement d'outils de consultation (sondages, recueils d'avis)
- L'implication des enfants et des jeunes dans les choix d'activités et les projets

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le 19/10/2026
ID : 060-216005777-20261013-DEL20261003-DE

Cette dynamique s'inscrit dans une logique de coéducation, favorisant des temps partagés et une meilleure compréhension des rôles de chacun.

Axe 3 – Développer des espaces éducatifs et de socialisation, adaptés aux jeunes

Afin de répondre aux besoins exprimés par les jeunes, la collectivité souhaite favoriser la création ou l'identification d'un espace dédié, conçu comme un lieu de rencontre, d'échanges et de projets.

Ce lieu reposera sur :

- Une dynamique de co-construction avec les jeunes et les familles
- L'implication des jeunes et des familles dans son fonctionnement et sa gestion
- Un cadre sécurisant et éducatif

Il contribuera au développement de l'autonomie, de l'engagement et du vivre ensemble.

Axe 4 – Soutenir la parentalité et renforcer le lien social entre les familles

Le projet éducatif entend soutenir les familles en développant des espaces de dialogue et d'entraide.

Seront ainsi encouragés :

- La création de lieux d'échanges entre parents
- L'organisation de cafés des familles
- La mise en place du dispositif « Lieu d'accueil parents-enfants » (LAEP)

Ces actions visent à rompre l'isolement, favoriser le partage d'expériences et renforcer les compétences parentales dans un cadre bienveillant.

Le projet éducatif est une pièce centrale des accueils collectifs de mineurs (ACM).

Il est un engagement vis-à-vis des parents (article R227-26 du code de l'action sociale et des familles) qui confient leurs enfants à l'organisateur et peuvent le confronter à leurs attentes et à leurs propres valeurs.

C'est une feuille de route pour le directeur et l'équipe d'encadrement, qui sont chargés de construire et de décrire l'opérationnalité de ce projet dans un projet pédagogique qui définit les points suivants : nature des activités, temps d'activités et de repos, participation des mineurs, fonctionnement de l'équipe, locaux utilisés, accueil des enfants portant un handicap, modalités d'évaluation de l'accueil (article R 227-25).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le projet éducatif ci-joint.

Adopté à l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Vu pour extrait certifié conforme au registre
Saint Leu d'Esserent, le 13 octobre 2026
Date de la convocation le 7 octobre 2026

Le secrétaire de séance,

Céline CARTIER

MAIRIE de SAINT-LEU d'ESSERENT 60340 OISE

Le Maire,

Laurent VIOLA

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'AMIENS sis 14 rue Lemerchier – 80000 AMIENS dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr